

HERITAS : AVIS DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE expert juridique

Projet Heritas (Code A1-4.6-175)

Appel n°01/2024 – Objectif spécifique OS4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

La **Fondation Le Vie dei Tesori** est partenaire du projet financé par l'Union européenne intitulé « **Heritas** ». Le projet **Heritas** vise à développer des pratiques touristiques responsables et centrées sur la communauté, qui donnent la priorité à la **conservation et à la promotion du patrimoine culturel**, tout en favorisant la **cohésion sociale** et la **résilience économique**.

Le partenariat a pour but d'impliquer activement les **citoyens**, les **organisations de la société civile**, les **institutions locales** et les **acteurs du secteur touristique** dans l'identification et la promotion du **patrimoine matériel et immatériel**.

Le projet a pour objectifs de **renforcer la durabilité du tourisme** à travers les actions suivantes :

- **Promotion de pratiques touristiques durables**, fondées sur le respect du patrimoine culturel et des valeurs communautaires, par la création d'expériences touristiques bénéfiques tant pour les visiteurs que pour les habitants, tout en minimisant les impacts négatifs sur les sociétés locales et sur l'environnement.
- **Renforcement des communautés locales**, afin de favoriser des processus de réappropriation de leur propre patrimoine culturel, promouvant un **sentiment de fierté, d'identité et d'appartenance**.
- **Développement des capacités et des compétences**, en offrant des opportunités de formation et de perfectionnement aux professionnels du tourisme et aux parties prenantes locales, afin d'améliorer leur aptitude à concevoir et gérer des initiatives touristiques communautaires axées sur la durabilité et l'authenticité culturelle.
- **Promotion des échanges interculturels**, en valorisant les itinéraires touristiques communautaires qui mettent en évidence l'interconnexion entre les cultures sicilienne et tunisienne, créant ainsi des opportunités d'échanges interculturels significatifs et de dialogue entre visiteurs et hôtes.

Le partenariat réunit une **équipe interdisciplinaire** aux compétences variées, capable de réaliser efficacement les résultats du projet et d'obtenir un impact significatif.

Le projet aborde des **thématiques liées à l'accessibilité touristique** des sites du patrimoine culturel, identifiant les lacunes en matière d'accessibilité physique, expérimentant des infrastructures simples et à faible coût pour encourager le tourisme durable et élaborant une **stratégie commune** pour améliorer l'accessibilité pour tous.

Dans ce cadre, le projet sélectionne également des sites difficilement accessibles à **numériser**, étendant ainsi le concept d'accessibilité et favorisant un engagement touristique accru envers les biens et lieux culturels.

La **durée du projet** est de **26 mois** (date de début : **15/05/2025**, date de fin : **15/11/2027**)

1. OBJET

HERITAS

Il est lancé une **procédure comparative** fondée sur l'évaluation des titres et un entretien, en vue de l'attribution d'un **contrat de prestation intellectuelle** pour le poste de **expert juridique**, dont l'activité consistera à préparer et organiser la documentation administrative et à établir les contrats et les relations avec les collaborateurs externes.

En particulier, les activités comprendront :

- 1) Étudier la documentation administrative et réglementaire relative à la législation Interreg ;
- 2) Rédiger les documents administratifs ;
- 3) Garantir la réalisation des objectifs généraux et spécifiques du projet ;
- 4) Entretenir les relations avec l'autorité de gestion concernant les questions juridiques ;
- 5) Rédiger les contrats avec les collaborateurs externes. Peuvent participer à la présente sélection les **professionnels personnes physiques** remplissant les **conditions générales et spécifiques** précisées ci-dessous.

2. Conditions et titres requis

a) Conditions générales :

- Nationalité italienne, tunisienne ou d'un autre pays tiers éligible ;
- Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
- Soyez un locuteur natif italien
- Absence de condamnations pénales et de mesures d'interdiction, de prévention ou administratives inscrites au casier judiciaire ;
- Absence de procédures pénales en cours ;
- Ne pas avoir été interdit d'exercer des fonctions publiques par jugement définitif ;
- Ne pas avoir été licencié ou exclu d'un emploi dans une administration publique pour incompétence persistante ;
- Ne pas avoir été exclu pour production de documents faux ou invalides ;

HERITAS • Ne pas être empêché d'accéder à l'emploi public selon la législation nationale en vigueur.

b) Conditions spécifiques :

- Diplôme universitaire de **niveau master** approprié aux fonctions à exercer (jurisprudence
- **Compétences professionnelles qualifiées et documentées** dans des domaines pertinents au projet, ainsi qu'une **expérience dans la coordination de projets financés** par des ressources européennes, nationales ou régionales ;
- Qualification pour exercer le droit et inscription au barreau depuis au moins 5 ans ;
- Être **titulaire d'un numéro de TVA** (Partita IVA) conforme au type de mission à effectuer ;
- Connaissance **parlée et écrite du français** ;
- Connaissance des principaux systèmes d'exploitation et maîtrise de la suite **Microsoft Office** (Word, Excel, PowerPoint) ou équivalents

3. Modalités et délais de présentation de la candidature

Les candidats intéressés doivent présenter à l'administration une **demande accompagnée d'un curriculum vitae** et des **titres à évaluer**, adressée à la **Fondation Le Vie dei Tesori**.

Les demandes, conformes à l'**annexe n°1** du présent avis, devront être envoyées **par courrier électronique** à l'adresse suivante : progetti.internazionali@leviedeitasori.it au plus tard **dans les trente (30) jours** suivant la date de publication du présent avis sur le site de la **Fondation Le Vie dei Tesori** et sur celui du **chef de file du projet**, sous peine d'exclusion de la procédure comparative.

Objet du message électronique :

« Attribution d'un contrat de prestation intellectuelle pour : **expert juridique** dans le cadre du projet intitulé *Heritas* (Code A1-4.6-175) »

Titres et documents évaluable :

- Diplôme universitaire ;
- Masters universitaires ;
- Certifications linguistiques ;
- Certifications informatiques ;
- Expérience dans le secteur concerné et/ou autres titres pertinents : expériences précédentes, expérience documentée, inscription à des registres professionnels, ou autres certifications.

Déclaration sur l'honneur à inclure dans la demande :

Le candidat devra déclarer, sous sa propre responsabilité :

- a) Nom et prénom ;
- b) Date et lieu de naissance ;
- c) Nationalité ;
- d) Diplôme obtenu ;
- e) N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale en Italie ni à l'étranger (notamment, ne pas être soumis à des mesures de prévention, décisions civiles ou administratives inscrites au casier judiciaire, ni à des procédures pénales en cours — uniquement pour des infractions contre l'administration publique) ;
- f) Adresse de résidence ;
- g) Code fiscal (équivalent du numéro d'identification fiscale) ;
- h) Numéro de téléphone portable ;
- i) Adresse e-mail et adresse PEC (courrier électronique certifié).

Documents à joindre à la demande :

- **Curriculum vitae et studiorum** au format européen ;
- **Copie d'une pièce d'identité en cours de validité** ;
- **Attestation** du respect des conditions requises pour l'admission à la procédure comparative (article 2 du présent avis) ;
- **Autres titres et attestations** possédés, permettant d'évaluer la **professionnalité** et la **capacité** à exercer l'activité demandée.

Les titres délivrés par des **administrations publiques** ou des **gestionnaires de services publics** doivent être attestés au moyen d'une **déclaration sur l'honneur** conformément aux articles 46 et 47 du **D.P.R. n°445/2000**.

n°445/2000.

Les titres délivrés par d'autres organismes peuvent être présentés en **original**, en **copie certifiée conforme**, ou accompagnés d'une **déclaration sur l'honneur de conformité à l'original**, toujours en vertu des articles 46 et 47 du D.P.R. n°445/2000.

4. Obligations des candidats – Causes d'exclusion

Entraîneront l'**exclusion** ou la **non-admission** à la procédure comparative les situations suivantes :

- a) L'absence, même d'une seule, des conditions d'accès prévues dans l'avis ;
- b) Le non-envoi de la demande et/ou de la documentation requise selon les modalités et délais fixés dans l'avis.

Les candidats sont **admis sous réserve**.

L'administration peut, à tout moment, par décision motivée, **exclure** un candidat de la procédure.

L'exclusion sera communiquée à l'intéressé.

5. Évaluation et sélection

HERITAS

La sélection sera effectuée par une **Commission**, nommée ultérieurement par décision de la **Présidente de la Fondation Le Vie dei Tesori**, composée de **deux membres (2)**.

La procédure de sélection se déroulera en **deux phases** :

1. Une **phase initiale** d'évaluation de la **formation, de la compétence professionnelle** et de l'**adéquation du profil** des candidats sur la base du **curriculum vitae** et des documents reçus ;
2. Une **phase d'entretien oral**, visant à évaluer la pertinence du parcours académique et professionnel avec les missions du poste, ainsi que le niveau de qualification professionnelle requis.

Barème de notation (maximum 100 points)

Critère	Détail / Points attribués	Maximum
Diplôme de master (laurea magistrale / specialistica)	Note finale : 90–100 → 5 pts ; 101–105 → 10 pts ; 106–110 → 15 pts ; 110 avec mention → 20 pts	20 pts
qualification pour exercer le droit		10 pts
Inscription au barreau et au moins 5 ans d'expérience professionnelle	5 pts par année complète d'expérience (2 pts pour toute période d'au moins 6 mois) – Maximum 6 ans	30 pts
Connaissance du français		20 pts
Connaissance d'une autre langue étrangère		10 pts
Entretien oral	Évaluation : 10 pts = suffisant ; 15 pts = bon ; 20 pts = excellent	20 pts
TOTAL MAXIMUM		100 pts

La Commission, après avoir vérifié la cohérence des conditions d'admission avec le contenu de la mission, établira dans son **premier procès-verbal** les critères précis de notation, conformément au tableau ci-dessus.

L'entretien oral aura pour but de **vérifier la pertinence du parcours du candidat** et d'évaluer sa **qualification professionnelle spécifique** nécessaire à la réalisation des activités prévues.

Sauf renonciation expresse du candidat, la **date de l'entretien** sera **communiquée sur le site web** de la Fondation Le Vie dei Tesori avec un préavis d'au moins **10 jours**.

HERITAS Le **résultat final** de la sélection sera publié sur le même site.
Il **ne sera pas établi de classement de mérite** entre les candidats.

6. Attribution du contrat

Le **candidat externe** jugé **le plus apte** sera invité à signer un **contrat de prestation intellectuelle**, s'engageant à fournir sa collaboration **de manière autonome**, sans lien de subordination.

La **durée du contrat** sera de **24 mois**, à compter de la **date de signature** et, en tout état de cause, **jusqu'à la clôture** des opérations de **justification et de reddition des comptes du projet**.

Le **montant brut global** de la mission est fixé à **8. 800,00 euros**. Ce montant comprend la rémunération du collaborateur ainsi que **toutes les charges sociales, fiscales et d'assurance**, tant à la charge du collaborateur qu'à celle de la Fondation.

Le paiement s'effectuera en **cinq (5) tranches postérieures**, après validation du **responsable scientifique du projet**, sur présentation de la documentation justifiant la bonne exécution des prestations intermédiaires et finales.

Le **renouvellement du contrat** n'est **pas autorisé**.

Toute **prolongation exceptionnelle** pourra être accordée uniquement pour **achever le projet**, en cas de retards **non imputables au collaborateur**, sans modification du montant convenu.

En cas de **démission**, le collaborateur devra respecter un **préavis d'au moins 15 jours**, en informer la partie contractante et présenter un **rapport sur les activités réalisées**.

7. Financement

Les dépenses afférentes à cette mission seront imputées au projet intitulé :

« **Projet Heritas (Code A1-4.6-175) – Appel n°01/2024, Objectif spécifique OS4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.** »

8. Protection des données personnelles

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**, les **données personnelles** des candidats seront traitées **uniquement** aux fins de la **gestion de la procédure de sélection** et de la **conclusion éventuelle du contrat**.

La fourniture des données est **obligatoire** ; leur absence entraînera l'**exclusion** de la procédure.

Le candidat dispose des **droits prévus à l'article 15 du Règlement**, notamment le **droit d'accès** à ses données personnelles.